

# L'accueil d'urgence renforcé en période hivernale

Plan d'action renforcée des sans-abri, pérennisation de nouvelles places : la période hivernale 2007 – 2008 affiche ses nouveautés.



## En chiffres

- 1 547 appels reçus par le 115 pendant la période hivernale 2006-2007.
- 448 interventions du SAMU social (bénévoles de la Croix-Rouge); 125 maraudes à Sens, Auxerre, Avallon et Saint-Florentin.
- 124 personnes différentes hébergées au CHU de Perrigny; 1 326 nuitées en 4 mois d'ouverture.
- Budget de l'hébergement d'urgence et de son volet insertion sociale : 2,8 millions d'euros.

Le dispositif départemental d'accueil et d'hébergement, conçu pour apporter en priorité des réponses aux personnes les plus vulnérables, se trouve renforcé en période hivernale <sup>(1)</sup>. Financé par l'État, il mobilise un ensemble de partenaires institutionnels (collectivités territoriales, services de l'État) et associatifs

(professionnels et bénévoles des associations caritatives). Pierre angulaire du dispositif, le 115, numéro unique gratuit géré par la Croix-Rouge, est accessible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. Il centralise tous les appels relatifs aux demandes d'hébergement d'urgence dont il coordonne l'ensemble des orientations. « 157 places sont proposées dans les quatre CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale) du département <sup>(2)</sup>, et 27 places supplémentaires sont mobilisables dans le cadre de la période hivernale », indique Yves Rullaud, le directeur de la Ddass (Direction départementale des actions sanitaires et sociales). Géré par l'association des Amis du bureau d'aide sociale d'Auxerre, ce centre d'hébergement d'urgence de nuit est unique dans le département. Ouvert de 17 h à 10 h du matin et depuis cette année également le week-end (avec proposition d'activités sur place), il reçoit un public marginalisé qui, la journée, peut trouver un accueil de jour au 6/8,

rue du Nil <sup>(3)</sup>. « Nous ressentions dans le département le besoin d'une structure souple qui réponde aux besoins de mise à l'abri dans de meilleures conditions que les surcapacités créées dans les CHRS souvent déjà complets », explique Yves Rullaud. Point important introduit dans le dispositif cette année : le principe de continuité. Il s'agit de « faire en sorte que la personne qui demande à être hébergée puisse bénéficier d'une orientation sociale afin d'entamer un parcours d'insertion, poursuit le directeur de la Ddass. Elle n'est plus mise à la rue dès que l'on a paré aux froids les plus extrêmes. » Des réunions du comité de veille sociale permettent, tout au long de la période hivernale, d'ajuster au besoin le dispositif de prise en charge.

## Expulsions locales : quelle solution ?

« En décembre, le Conseil Général a participé à une réunion de travail avec la préfecture, la Ddass, les services de police et de gendarmerie, pour mettre en place une procédure destinée à trouver une solution d'hébergement d'urgence et temporaire dans le cadre des expulsions locales, explique Isabelle Dumont, sous-directrice Prévention des Exclusions du Conseil Général. Cette procédure s'adressera aux publics les plus fragilisés (familles avec enfants, personnes âgées ou handicapées). »